



**Thomas Gebhart**  
Député au Bundestag  
Secrétaire d'État parlementaire  
auprès du Ministère de la Santé

Dr. Thomas Gebhart, MdB, Max-Planck-Str. 6, 76829 Landau

Secrétariat Permanent du Conseil Rhénan  
Monsieur Josha Frey  
Député au Landtag  
Président du Conseil Rhénan  
Rehfusplatz 11  
77694 Kehl

Landau, le 22.10.2020

**Thomas Gebhart**  
**Député au Bundestag**  
Platz der Republik 1  
11011 Berlin  
Secrétariat : PLH  
Bureau : 4.638  
Téléphone : +49 30 227-70081  
Télécopie : +49 30 227-76081  
thomas.gebhart@bundestag.de

**Bureau de circonscription :**  
Max-Planck-Str. 6  
76829 Landau  
Téléphone : +49 6341-934623  
thomas.gebhart.wk@bundestag.de

Monsieur le Député,  
Mesdames et Messieurs les membres du Conseil Rhénan,

Soyez bien remerciés pour votre courrier du 6 juillet 2020 dans lequel vous me faites connaître les résolutions adoptées par le Conseil Rhénan en sa séance plénière du 29 juin 2020. Vous sollicitez également un avis de ma part. C'est volontiers que je donne suite à cette demande, car depuis de nombreuses années déjà, la prise en considération des réalités de la vie dans le Sud du Palatinat comme dans l'Alsace proche, par le biais d'une coopération transfrontalière réussie, est également un enjeu important à mes yeux.

L'Europe a pour ambition de jouer un rôle de précurseur dans le domaine de la protection de la santé et dans celui des soins de santé en matière d'innovation, de qualité et de sécurité. Cependant, nous avons tous été littéralement emportés par les événements liés à la dissémination fulgurante du coronavirus en début de cette année, – des événements qui ont parfois nécessité, dans un premier temps, des actions rapides de la part des États sur le plan national, dans le but de protéger les populations. Toutefois, les scénarios nationaux ont été promptement rapprochés et nous avons réalisé bien des choses : des missions d'assistance, un régime commun d'entrée sur le territoire et des autorisations d'exportation vis-à-vis des États tiers ainsi que l'acquisition commune de médicaments, de vaccins et de produits médicaux. Il est néanmoins apparu que les mesures et les restrictions ont été ressenties comme un poids, surtout pour les habitants des régions frontalières, touchés, souvent directement, par les contrôles aux frontières intérieures qui avaient temporairement été remis en vigueur à partir du 16 mars. Nous en avons pris acte et nous devons tenir compte encore davantage à l'avenir de la situation dans les régions frontalières. Car la pandémie de covid-19 aura nettement montré ceci : l'importance de la coopération et de la concertation dans l'UE, y compris, voire surtout, dans les politiques de santé.

Il est un point que je voudrais clairement souligner : nous devons tous



être conscients que l'épidémie de covid-19 n'est pas encore passée. Par conséquent, nous ne devons pas relâcher de vigilance. Cependant, nous pouvons d'ores et déjà tirer les leçons de cette crise et poser ensemble les jalons qui s'imposent, afin que l'UE puisse encore mieux réagir aux défis de l'avenir. Dans le cadre de la présidence en cours du Conseil de l'UE, l'Allemagne compte s'employer de manière assez exhaustive en faveur d'une amélioration de la gestion de crise de l'UE. Cela comprendra le renforcement du Centre européen de prévention et de contrôle des maladies (ECDC). Il a pu être constaté que nous avons besoin d'un accompagnement épidémiologique solide pour nos mesures. Et la pandémie du coronavirus aura montré clairement à quel point il est important de disposer de stratégies communes et de mécanismes concertés pour ne pas restreindre outre mesure la libre circulation des personnes. C'est pourquoi l'élaboration de plans de lutte transfrontaliers contre la pandémie, avec le soutien de l'ECDC, est un enjeu important. Nous souhaitons renforcer l'ECDC, par ex. par l'amélioration de sa capacité prédictive, l'établissement d'une base de données comparables entre États-membres et le développement d'un système numérique de surveillance et d'alerte précoce, tout en promouvant la gestion de crise inter-régionale. Parallèlement, nous ferons avancer d'autres défis européens comme la numérisation dans le domaine des soins de santé et la disponibilité des médicaments.

Préserver la création fait partie de mes convictions profondes, c'est la maxime qui guide mes actions. C'est pourquoi je m'emploie avec détermination en faveur de la préservation de la diversité biologique et soutiens expressément l'objectif commun de la République Fédérale d'Allemagne de développer plus avant la Stratégie européenne de la biodiversité durant cette année, dans le cadre de sa présidence du Conseil de l'UE. Je salue également le programme « Rhin 2040 » de la CIPR qui, face aux effets du changement climatique, doit permettre de faire du bassin hydrologique du Rhin une zone de résilience pour l'homme et la nature, cultivée en agriculture durable et parcourue de cours d'eau vitaux. La protection du climat est l'un des grands défis de notre temps au niveau mondial. Nous devons en assumer la responsabilité et rester parmi les précurseurs au niveau international pour ce qui est de la protection du climat et du développement durable, en veillant à ce que la prospérité économique et l'équilibre social aillent de pair avec une protection ambitieuse du climat.

Le Traité de l'Élysée, en 1963, avait jeté les fondements de l'amitié franco-allemande. L'année dernière, grâce au Traité d'Aix-la-Chapelle, ces liens d'amitié ont été resserrés et nos relations ont pu franchir un nouveau cap. Nous devons prendre ce socle comme point d'ancrage pour continuer



ensemble à forger l'avenir. Car il est une certitude : ce n'est qu'ensemble que nous arriverons au but. Elle est notre point d'ancrage et le demeurera dans le futur.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Député, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil Rhénan, l'expression de ma meilleure considération,

(signé)

Thomas Gebhart